

- Vu l'article L 211 et suivants du code de l'éducation ;
- Vu le décret du 11 juillet 1979 donnant délégation de pouvoirs aux Inspecteurs d'Académie en matière d'ouverture et de fermeture de classes et d'écoles et d'implantation des emplois d'instituteurs et de professeurs des écoles ;
- Vu l'avis émis par le Comité Technique Paritaire Départemental réuni le 30 janvier 2009 ;
- Vu l'avis émis par le Conseil Départemental de l'Education Nationale réuni le 30 janvier 2009.

Arrêté n° 2009-022

- ARRETE -

ARTICLE PREMIER :

Sont effectués, dans le département des HAUTES-ALPES, avec effet de la rentrée scolaire 2009, les implantations et les retraits d'emplois d'enseignants du 1er degré, désignés ci-après :

I – RETRAITS D'EMPLOIS

Désignation de l'école ou de l'emploi	Nature du poste		Postes concernés	Informations complémentaires
	Directeur	Adjoint		
Enseignement préélémentaire et élémentaire				
EEPU ASPREMONT	1		Direction 1 classe	Fermeture de l'école
EEPU BRIANÇON Oronce Fine		1	7ème poste	Ecole à 6 classes
EMPU EMBRUN La Soldanelle		1	5ème poste	Ecole à 4 classes
EEPU GAP Beauregard		1	7ème poste	Ecole à 6 classes
EEPU GAP Bellevue		1	8ème poste	Ecole à 7 classes
EEPU GAP Fontreyne		1	10ème poste	Ecole à 9 classes + 2 CLIS
EEPU PRUNIERES	1		Direction 1 classe	Fermeture de l'école
EEPU UPAIX-ROUREBEAU		1	3ème poste	Ecole à 2 classes
Enseignement spécialisé				
IME SAVINES LE LAC	1		Directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée	
MECS VILLAR ST P. les Hirondelles		2	Adjoint spécialisé option E	
RASED BRIANÇON Les Garcins		1	Adjoint spécialisé option G	
RASED GAP Porte Colombe		1	Adjoint spécialisé option G	
RASED VEYNES		1	Adjoint spécialisé option G	
RASED ST BONNET		1	Adjoint spécialisé option G	
RASED BRIANÇON Vauban		1	Adjoint spécialisé option E	
RASED L'ARGENTIERE		1	Adjoint spécialisé option E	
RASED VEYNES		1	Adjoint spécialisé option E	
Divers				
EEPU CHABOTTES		1	Poste de remplacement (ZIL)	
EEPU GAP la Pépinière		1	ZIL spécialisé	(EMALA)

II – IMPLANTATIONS D'EMPLOIS

Désignation de l'école ou de l'emploi	Nature du poste		Postes concernés	Informations complémentaires
	Directeur	Adjoint		
Enseignement préélémentaire et élémentaire				
EEPU ASPRES SUR BUECH		1	5ème poste	Ecole à 5 classes (régularisation)
EEPU LA BATIE NEUVE		1	13ème poste	Ecole à 13 classes
EEPU CHABOTTES		1	5ème poste	Ecole à 5 classes (régularisation)
EMPU CHORGES		1	5ème poste	Ecole à 5 classes
Enseignement spécialisé				
Besoins éducatifs particuliers		1	Enseignant référent ASH	
Divers				
GAP animateur informatique		0.50		
Décharges diverses		0.50		

III – MESURES CONDITIONNELLES

Désignation de l'école ou de l'emploi	Nature du poste		Postes concernés	Informations complémentaires
	Directeur	Adjoint		
FERMETURES				
EEPU ABRIES		1	3ème poste	Ecole à 2 classes
OUVERTURES				
EMPU GAP Puymaure		1	4ème poste	Ecole à 4 classes
EEPU LES VIGNEAUX		1	3ème poste	Ecole à 3 postes
RPI LA FREISSINOUSE / PELLEAUTIER		1	6ème poste	RPI à 6 classes
EEA GAP Paul Emile Victor : 4 ^{ème} poste de maître formateur → EMPU GAP Paul Emile Victor : 2 ^{ème} poste de maître formateur				

IV – MESURES TECHNIQUES

EEA GAP Paul Emile Victor : 3 x 0.33 postes de modulateur	→	EEA GAP Paul Emile Victor : 3 x 0.25 postes de modulateur EMPU GAP Paul Emile Victor : 1 x 0.25 poste de modulateur
IIME SAVINES LE LAC : 1 poste d'adjoint spécialisé	→	IME SAVINES LE LAC : 1 poste de directeur spécialisé

V – POSTES FLECHES LANGUES

EEPU CHABOTTES : 1 poste d'adjoint	→	1 poste adjoint fléché langue vivante Italien
EEPU EMBRUN Pasteur : 1 poste d'adjoint	→	1 poste adjoint fléché langue vivante Allemand
EEPU GAP Porte Colombe : 1 poste d'adjoint	→	1 poste adjoint fléché langue vivante Allemand
EEPU GUILLESTRE: 1 poste d'adjoint	→	1 poste adjoint fléché langue vivante Italien
EEPU LA BATIE NEUVE : 1 poste d'adjoint	→	1 poste adjoint fléché langue vivante Allemand
EEPU LA SAULCE : 1 poste d'adjoint	→	1 poste adjoint fléché langue vivante Italien
EEPU ST BONNET : 1 poste d'adjoint	→	1 poste adjoint fléché langue vivante Italien
EEPU LA SALLE LES ALPES : 1 poste d'adjoint	→	1 poste adjoint fléché langue vivante Italien

Article DEUX :

Le présent arrêté sera notifié aux maires concernés et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hautes-Alpes.

Article TROIS :

La Secrétaire générale de l'Inspection académique des Hautes-Alpes est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Gap, le 09 février 2009

L'Inspecteur d'académie
 Directeur des services départementaux
 de l'éducation nationale des Hautes-Alpes

Pierre BARRIERE